

Suivre la campagne de l'élection européenne en France

Deux façons très simples de suivre la campagne.

La première est de vous rendre sur le site : <https://www.pourleclimat.eu/>



La seconde, c'est de vous abonner gratuitement à la lettre d'infos Climax :
<https://www.pourleclimat.eu/agirpoursauverleclimat/restez-informe-e>.



Et pour connaître le bilan de l'action des député.e.s écolos au Parlement européen, vous pouvez vous rendre sur ce site : <https://www.greens2019.eu/accueil/nos-acquis/>.

Lundi 6 mai : rencontre avec Marie Toussaint à Seyssinet-Pariset

Marie Toussaint est la fondatrice de l'association *Notre Affaire à Tous*, l'une des quatre associations qui ont lancé l'initiative « L'Affaire du Siècle », une pétition qui a récolté plus de deux millions de signatures pour exiger de l'État qu'il agisse en faveur du climat. Pour ensuite déposer un recours devant le juge administratif pour que celui-ci enjoigne au gouvernement de prendre les mesures nécessaires.

Pour en savoir plus sur cette initiative, vous pouvez lire cet article (en français) de [The Conversation](#) mais aussi consulter la [demande préalable](#) adressée au gouvernement et le [dossier de presse](#) sur le site <https://notreaffaireatous.org/laffaire-du-siecle/>.

Marie Toussaint est en quatrième position sur la liste des écologistes.

Elle sera à Seyssinet-Pariset lundi 6 mai, à 19 h, salle Vauban, 18 bis rue Georges Maeder.

Le thème de la rencontre : « **Qu'est-ce qu'on attend pour la justice climatique ?** ».

La salle est accessible en tram (tram C – arrêt Fauconnière) et en voiture (stationnement à proximité).

Conte de fées à Moirans

Le commissaire enquêteur vient de rendre son avis sur l'aménagement dit « du quartier gare » à Moirans porté par la communauté d'agglomération du Pays Voironnais (CAPV). Ce projet vise à construire 34 000 m² de surfaces d'activités économiques dont 24 000 m² de surfaces de vente (19 000 m² de part et d'autre de la RD 1085 et un hypermarché de 5 000 m²). Plusieurs centaines de logements seraient construits.



Le « projet gare » de Moirans : une vaste zone commerciale le long de la RD 1085

Un projet décrié par les associations environnementales mais salué par le commissaire enquêteur, qui estime que le projet correspond à un « écoquartier même si le Pays Voironnais n'a pas choisi de recourir à la procédure facultative de labellisation ». Un écoquartier ! Le Pays Voironnais ne s'attendait certainement pas à ce que son projet soit qualifié d'écoquartier. Un vrai conte de fées !

La vérité est moins magique. Il s'agit en fait, pour le Pays Voironnais, d'aménager une vaste zone commerciale périphérique : 24 000 m² de surfaces de vente, comme la surface du projet *Neyrpic* à Saint-Martin-d'Hères.

Nous vous en disons plus ici.

Le projet de PLU intercommunal de la Bièvre ne répond pas aux enjeux

Business as usual. C'est l'impression que donne [ce projet](#) qui se cale dans une perspective de croissance démographique accélérée.

On sait pourtant que ce territoire a été confronté à des problèmes de ressource en eau potable (on se souvient de la pénurie à Saint-Michel-de-Saint-Geoirs et Saint-Paul d'Izeaux). On peut aussi rajouter le problème de la capacité d'assainissement.

1.3. Les principaux enjeux environnementaux relevés par la MRAe

Pour l'Autorité environnementale, les principaux enjeux de ce PLUi sont :

- la limitation de la consommation d'espace et de l'étalement urbain, dans un contexte rural et périurbain ;
- l'adaptation du développement aux ressources en eau et aux capacités d'assainissement des eaux usées du territoire ;
- la préservation des milieux naturels et de la biodiversité ;
- la création de conditions favorables à la mise en œuvre d'une mobilité durable sur ce territoire rural et périurbain.

Extrait de l'avis de l'Autorité environnementale

Bien sûr, le PLUi réaffirme la nécessité de favoriser les modes doux pour les déplacements, mais sans faire le lien avec l'extension de l'urbanisation dont la dispersion accroît l'attractivité de la voiture.

Il ne suffit pas de prétendre vouloir maîtriser la consommation d'espaces naturels et agricoles, il faut traduire cette ambition dans le règlement.

Emblématique de ce PLUi est le projet de *Center Parcs* de Roybon, dont l'abandon, fût-il forcé (par le juge administratif), permettrait de recentrer la réflexion sur une conception plus saine de l'aménagement du territoire.